

Vos questions / nos réponses

que faire?

Par [Fifibrindacier](#) Postée le 14/09/2026 19:52

Bonjour, mon mari m'a avoué il y a 2 semaines qu'il fumait du cannabis depuis plus de 40 ans. Quotidiennement, voire 2 ou 3 joints par jour. Notre relation est devenue une énorme incompréhension depuis 10 ans et je vois ses capacités intellectuelles diminuer,. Il m'a donc menti sur sa consommation car nous étions d'accord qu'il ne fumerait pas à la maison. Je ne savais pas qu'il fumait Quotidiennement mais plutôt lors de soirées. Je suis à ses côtés, le soutenant autant que faire se peut mais son absence de lucidité et le fait qu'il n'assume pas son comportement et qu'il ne voit pas le mal qu'il m'a fait rend la vie très compliquée et je ne vois aucune issue. Nous avons une belle famille et si elle vole en éclat, il ne saura pas en ressortir vivant. Que dois-je faire pour l'aider et pour vivre la vie à laquelle j'aspire ?

Mise en ligne le 17/09/2026

Bonjour,

Nous entendons votre volonté d'aider votre mari mais ne savons pas si, de son côté, il estime se trouver en difficulté (si oui laquelle ou lesquelles) et s'il aspire à être aidé. Si tel est le cas, il sera nécessaire de fixer le ou les objectifs à atteindre et de déterminer les moyens pouvant permettre d'y parvenir. On ne peut aider une personne que lorsqu'elle reconnaît être en difficulté, qu'elle désire opérer un changement et qu'elle s'y emploie, seule ou en acceptant la main tendue.

S'agissant de ses usages de cannabis, si votre mari souhaite consulter et bénéficier d'une prise en charge en addictologie, il existe des centres spécialisés. Nous vous joignons deux contacts dans votre ville. Les consultations dans ces centres sont individuelles, confidentielles, gratuites et assurées par une équipe composée de médecins, psy et travailleurs sociaux. Les personnes de l'entourage peuvent également être reçues pour du soutien, des conseils.

Concernant la 2^e partie de la question que vous nous adressez, il nous sera difficile d'y répondre. En effet, vous seule pouvez réfléchir et décider de ce que vous devez faire pour « vivre la vie à laquelle vous aspirez ». C'est un travail de réflexion très personnel pour lequel vous pouvez être accompagné par un professionnel de l'aide psychologique par exemple si vous en éprouvez le besoin.

Si notre service peut vous être utile au regard de ses missions en matière de drogues et de dépendance, n'hésitez pas bien entendu à revenir vers nous. Nos écoutantes et écoutants sont joignables tous les jours de 8h à 2h du matin au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

Bien à vous.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes

[Association Addictions France 34](#)

59, avenue de Fès
Rés. Henri Bertin-Sans Bât C
34090 MONTPELLIER

Tél : 04 99 77 10 77

Site web : addictions-france.org/

Secrétariat : Lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h, le jeudi de 14h à 20h, le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Accueil du public : Lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h, le jeudi de 14h à 20h, le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Consultat° jeunes consommateurs : Le vendredi de 10h à 12h30 et de 13h à 18h à la Maison des Adolescents au 9 rue de la République Montpellier - 12 à 21 ans - Possibilité de CJC au CSAPA au cas par cas

[Voir la fiche détaillée](#)

[CSAPA Arc-En-Ciel](#)

10 boulevard Victor Hugo
34000 MONTPELLIER

Tél : 04 67 92 19 00

Site web : www.amtarcenciel.fr

Accueil du public : Lundi, mercredi, vendredi : 9h à 12h30 et 13h30 à 18h, mardi : 15h à 19h et jeudi : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

Consultat° jeunes consommateurs : Sans rendez-vous au 23 boulevard Pasteur Le Zinc : les mercredi, jeudi, vendredi de 13h30 à 18h et sur rendez-vous de 9h à 18h du lundi au vendredi (sauf mardi matin)

[Voir la fiche détaillée](#)